

Direction générale des services EG/ADO/LD/PS - 2022

Le 25 octobre 2022

## ARRÊTE n°SG-2022-060 PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS À MONSIEUR PIETER DOUWES - SIXIÈME ADJOINT AU MAIRE

Le Maire de la commune d'Ablon-sur-Seine,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-18 qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints,

VU la délibération n° 003 en date du 27 mai 2020 relative à l'élection des adjoints au Maire,

**VU** la délibération n° 001 en date 13 octobre 2022 relative à la suppression d'un poste d'adjoint au maire,

**CONSIDÉRANT** la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonctions du Maire au bénéfice du sixième adjoint, Monsieur Pieter DOUWES,

## ARRÊTE

ARTICLE 1: L'arrêté n°2020-031 du 28 mai 2020 est rapporté.

ARTICLE 2 : Il est donné délégation de fonctions sous la surveillance et la responsabilité du Maire, à Monsieur Pieter DOUWES, sixième adjoint au Maire chargé de la communication et du devoir de mémoire.

À ce titre il sera notamment en charge des questions relatives :

- aux informations municipales
- à la stratégie de communication
- au devoir de mémoire

**ARTICLE 3 :** Monsieur Pieter DOUWES percevra, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022, l'indemnité de fonction visée dans la délibération n° 002 du 13 octobre 2022.

**ARTICLE 4 :** Madame la Coordinatrice générale des services et Monsieur le Receveur-Percepteur d'Orly sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 5 :** Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa notification et / ou de sa publication.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera :

- adressée à Mme la Préfète du Val-de-Marne
- annexée au recueil des actes administratifs de la commune d'Ablon-sur-Seine
- remise à l'intéressé

Éric GRILLON Maire d'Ablon-sur-Seine

Notifié le Le soussigné reconnaît avoir reçu un exemplaire du présent arrêté.

Mairie d'Ablon-sur-Seine - 16, rue du Maréchal Foch - 94480 Ablon-sur-Seine EQU EN PREFECTURE Courriel : mairie@ville-ablonsurseine.fr - Tél : 01 49 61 33 33 - Fax : 01 45 97 10 21e 87/11/2822

Adresser toute correspondance à Monsieur le Maire

Application agréée E-legalite.co